



SOMMAIRE

p. 1	Elections internes
p. 1	Le matériel joint
p. 2/3	Calendrier et modalités
p. 4	Annexe 1 : bulletin de vote
p. 5/6	Annexe 2 : Liste d'émargement
p. 7/8	Annexe 3 : PV dépouillement
p. 9	Annexe 4 : Affiche Votes Internes
p. 10	Annexe 4 : Schéma de votes
p. 11	Annexe 6 : Liste des syndiqués
p. 12	Annexe 7 : Affiche de vote

Infos Votes dans les S1

🔪 Elections internes SNES du 9 mai au 31 mai inclus

Du **mercredi 9 mai au jeudi 31 mai 2012** ont lieu les élections internes pour le renouvellement des équipes départementales, académiques et nationales qui seront responsables du SNES pour les deux années à venir.

4 votes sont à émettre, pour choisir:

- **au plan national** : 2 votes
 - a) *une liste de candidat(e)s* pour la commission administrative nationale (C.A.N.) du SNES (le « parlement » du syndicat),
 - b) *un(e) secrétaire (titulaire et suppléant)* pour la catégorie à laquelle vous appartenez,
- **au plan académique** : 1 vote
une liste de candidat(e)s à la commission administrative académique (C.A.A.) du SNES,
- **au plan départemental** : 1 vote
une liste de candidat(e)s au bureau départemental (Var ou Alpes- Maritimes) du SNES.

Les candidat(e)s qui se présentent au suffrage le font sur la base de propositions d'orientation syndicale faites par les courants de pensée (ou tendances) qui animent le SNES et la FSU.

Les listes et textes d'orientation pour la commission administrative académique et chacun des deux bureaux départementaux sont dans le **Nice-SNES n°222 d'avril 2012** qui a été adressé à tous les syndiqués.

Les listes et textes d'orientation pour la CA nationale et les secrétariats de catégories se trouvent dans un supplément à l'**US**.

Les élections ont lieu du mercredi 9 mai au jeudi 31 mai 2012 inclus, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer à bulletin secret.

🔪 Le matériel joint dans cet envoi pour l'organisation du vote

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• calendrier et modalités des votes,• procès-verbal de dépouillement,• bulletin de vote (à reproduire) | <ul style="list-style-type: none">• liste principale et complémentaire des électeurs et d'émargement des votants,• affichette pour le panneau syndical• liste des syndiqués de l'établissement. |
|--|---|

Des militants des sections départementales et académiques distribueront des enveloppes dans les S1 pour vous aider à organiser le vote.

**N'oubliez pas d'organiser les élections dans votre S1,
du mercredi 9 mai au jeudi 31 mai inclus.
Merci d'avance et bon courage à tous.**

Bien cordialement, le secrétariat académique

Elections internes SNES du 9 mai au 31 mai 2012 inclus :

📅 calendrier et modalités des votes

- **Le scrutin est ouvert du mercredi 9 mai au jeudi 31 mai inclus**, pour:
 - le renouvellement de la CA nationale (S4)
 - le renouvellement des secrétariats nationaux de catégorie
 - le renouvellement de la CA académique de Nice (S3)
 - le renouvellement du Bureau départemental des Alpes-Maritimes (S2 06)
 - le renouvellement du Bureau départemental du Var (S2 83)
- Les **professions de foi** et les **listes** présentées par les différentes tendances sont parues dans le Nice-SNES n° 222 d'avril 2012 et dans l'US, qui ont été adressés à tous les syndiqués.
- **Clôture et dépouillement des votes dans les S1 le 31 mai 2012 au plus tard.** (Avancement possible de la date de clôture si la totalité des syndiqués a voté).

📌 Dans les S1, avant l'ouverture des votes

⇒ Mettre en place une **Commission** chargée de l'organisation et du contrôle du vote. (Composition : plusieurs membres du S1 et , si possible, un représentant de chaque liste).

⇒ Confectionner les **listes d'émargement**, à partir de l'imprimé ci-joint. Il faut établir deux listes:

- au recto : une **liste principale** réservée aux syndiqués à jour de leur cotisation avant l'ouverture des opérations de vote le 9 mai. Ils sont électeurs pour les 4 votes, en application du règlement électoral national,
- au verso : une **liste complémentaire** pour les syndiqués qui règlent leur cotisation entre le 9 mai et le 31 mai inclus. Ils sont électeurs pour les seuls votes académiques et départementaux, en application du règlement intérieur du S3.

⇒ **Transmettre les cotisations** payées entre le 9 mai et le 31 mai, dès réception, au trésorier académique. Elles doivent être parvenues au siège du SNES à la date du dépouillement académique, le vendredi 8 juin, 14h00.

⇒ **Certains syndiqués ne doivent pas voter dans le S1** et donc ne pas figurer sur la liste d'émargement : ceux qui ont payé leur cotisation dans un établissement différent de celui où ils sont employés au moment du vote. **Ils doivent voter selon les modalités réservées aux Isolés** (voir plus loin).

⇒ Les syndiqués ayant opté pour le **prélèvement automatique** sont considérés comme ayant payé leur cotisation.

⇒ Reproduire les **bulletins de vote** (modèle joint en annexe) en quantité suffisante.

📌 Dans les S1, pendant le vote

⇒ Tous les syndiqués doivent être mis réellement en mesure de voter. Le vote est **individuel et secret**.

⇒ Chaque syndiqué vote **sous double enveloppe (matériel fourni par le S3)** : l'enveloppe intérieure, non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention, l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.

⇒ Chaque syndiqué signe la liste d'émargement en face de son nom.

⇒ Si un syndiqué n'a pu émarger la liste d'émargement en même temps qu'il a voté, l'enveloppe extérieure portant son nom, sa catégorie et sa signature sera jointe à la liste d'émargement.

⇒ Les syndiqués empêchés (congrés, etc...) peuvent adresser leur vote par correspondance à leur secrétaire de S1.

➡ Dans les S1, après le vote

⇒ **Dépouiller le vote** sous la responsabilité de la Commission constituée, dont les membres signent le procès-verbal ci-joint (ne pas oublier de faire signer aussi le trésorier de S1 dans la mesure du possible).

⇒ Attention : toute prise en compte par le S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne **l'annulation du vote** de ce S1 par la Commission académique de dépouillement.

⇒ **Conserver** les enveloppes signées et les bulletins de vote jusqu'au vendredi 8 juin inclus.

⇒ Petit **lexique** électoral:

- *inscrits* : tous les collègues à jour de leur cotisation au moment où ils votent,

- *votants* : les collègues qui ont effectivement voté, et dont la signature doit figurer sur la liste d'émargement en face de leur nom ou, à défaut, dont l'enveloppe signée est jointe à la liste d'émargement,

- *votes blancs et nuls* : on classera dans cette catégorie les votes suivants : enveloppe vide, bulletin n'exprimant aucun vote, 2 bulletins exprimant des votes différents dans la même enveloppe, bulletin barré, bulletin surchargé, etc...

- *exprimés*: le nombre de votants, moins les blancs et les nuls.

⇒ Faire des **copies des PV et listes d'émargement**, à conserver jusqu'au vendredi 8 juin inclus.

⇒ **Envoyer le procès-verbal et la liste d'émargement**, éventuellement accompagnés des enveloppes des votants n'ayant pu émarger. Ils doivent être adressés :

- soit par **voie postale**, à l'adresse :

SNES - Votes S1
264, bd de la Madeleine
06000 NICE.

au plus tard le vendredi 1^{er} juin (le cachet de la poste faisant foi).

- soit en étant **déposés au siège** de la section académique à Nice avant le début du dépouillement académique, le vendredi 8 juin à 14h00.

⇒ Le résultat du vote d'un S1 ne peut être pris en compte par la Commission académique que si la liste d'émargement et le procès-verbal, dûment signés, l'accompagnent.

➡ Les syndiqués isolés et retraités doivent voter par correspondance

• Le vote se fait sous **triple enveloppe (matériel fourni par le S3)** :

- le bulletin de vote doit être mis dans une première enveloppe, non cachetée, ne portant aucune mention,

- cette première enveloppe contenant le bulletin doit être mise dans une deuxième enveloppe cachetée, sur laquelle doivent figurer les nom et prénom, la catégorie, le département, le lieu de paiement de la cotisation, la signature,

- le tout est à mettre dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée, adressée à :

SNES

Votes (préciser Retraité ou Isolé)

Département (préciser 06 ou 83)

264, bd de la Madeleine

06000 NICE

date limite d'envoi le 31 mai 2012

➡ Le dépouillement académique

Il sera fait le vendredi 8 juin, à 14h00, au siège du SNES, par la Commission académique de dépouillement.

La conformité de la liste d'émargement avec celle des cotisations reçues par le Trésorier académique sera contrôlée par la Commission académique de dépouillement.

Les dépouillements du bureau départemental 06 et du bureau départemental 83 se feront également le vendredi 8 juin, à partir de 14h00, au siège du SNES.

Votre contact au SNES : Alain GALAN, 264 bd de la Madeleine, 06000 Nice
(tél. : 04.97.11.81.53, fax : 04.97.11.81.51, courriel : agalan@nice.snes.edu)
les mardi, mercredi après-midi, jeudi après-midi et vendredi.

Procès-verbal de dépouillement

ETABLISSEMENT (nom et adresse):

ETABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre):

--	--	--	--	--	--	--	--

Nb d'inscrits ayant réglé leur cotisation au Trésorier de S1 au 9 mai 2012 :

Nb d'inscrits ayant réglé leur cotisation au Trésorier de S1 après le 9 mai 2012, et avant la clôture des votes :

VOTE CA NATIONALE

Nb de votants :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action :

Ecole Emancipée :

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale :

Emancipation :

VOTE CA ACADEMIQUE

Nb de votants :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action :

Ecole Emancipée :

Emancipation :

VOTE BUREAU DEPARTEMENTAL 06 83 (entourer)

Nb de votants :

Nuls ou blancs :

Exprimés :

Unité et Action :

Ecole Emancipée (06) :

Emancipation (83) :

Portez au verso les résultats du vote « catégorie » des secrétaires de catégories

Attention : n'oubliez pas d'envoyer:

- au S3 (SNES - Votes, 264 bd de la Madeleine, 06000 Nice), dès la fin du dépouillement : un exemplaire de ce procès-verbal avec la liste d'émargement (éventuellement accompagnée des enveloppes signées).

Procès-verbal (suite)

ETABLISSEMENT (nom et adresse):

ETABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre):

--	--	--	--	--	--	--	--

CATÉGORIES	NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR LES CANDIDATS				Nombre d'exprimés par catégorie
Agrégé(e)s	VOIRIN VALENCE _____	DE SCHEPPER VERDON _____	BENOIT SUCHARD _____	REY VIVÉ _____	_____
Certifié(e)s AE - Pegc	MARAND NAUD _____	PIAGET CASSUTO _____	LEFEBVRE DANRY _____	DUMONT CITTANOVA _____	_____
Non titulaires	MORDELET LOMBARD _____	BIRLING ALLAH _____		ROUSSEL VANCOSTENOBLE _____	_____
Cpe	HERAUT SAMOUILLER _____	BARBAZANGES DARROMAN _____		DUBACQ LAURENTI _____	_____
Etudiant(e)s – Surveillant(e)s	LEMOUSSU OSTROWSKI _____	ARIBAUD BEKHTARI _____		BENA KINVI _____	_____
Co-psy et D. Cio	MONNIER JARRIGE _____	BENNASSAR COULON _____			_____
Retraité(e)s	CAHOUET BARBIER _____	BATTIGNE AVIGNON _____	LE BARS ANDRIE _____	DESAUTELS SCHIMMER _____	_____

Total des exprimés
dans les votes de
catégories

Certifié exact, àle 31 mai 2012.

NOMS et SIGNATURES des membres de la commission de dépouillement:

Portez au verso les résultats des votes « CA », « BD »

Liste principale des électeurs et d'émargement des votants

Etablie à partir de la liste des syndiqués à jour de leur cotisation 2011-12 **avant l'ouverture des votes**, le 9 mai.

ETABLISSEMENT (nom et adresse):

ETABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre):

--	--	--	--	--	--	--	--

A faire signer par les participants au scrutin.

A retourner avec le procès-verbal de dépouillement à: SNES Votes - 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice, le **vendredi 1^{er} juin** au plus tard (NB: lire les modalités de vote).

Nom et prénom	Caté- gorie	Signature	Nom et prénom	Caté- gorie	Signature
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Tournez la page, SVP

--

Liste complémentaire des électeurs et d'émargement des votants

Etablie par le Trésorier du S1 de:

ETABLISSEMENT (nom et adresse):

ETABLISSEMENT (n°Insee, 7 chiffres et 1 lettre):

--	--	--	--	--	--	--	--

à partir de la liste des syndiqués ayant réglé leur cotisation 2011-12 **entre le 9 mai et le 31 mai 2012.**

A faire signer par les participants aux **2 votes** (CA académique, Bureau départemental 06 ou 83), le règlement national ne leur permettant pas de prendre part aux autres votes.

A retourner avec le procès-verbal de dépouillement à : SNES Votes - 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice, **le vendredi 1^{er} juin** au plus tard (NB: lire les modalités de vote).

Nom et prénom	Caté- gorie	Signature	Nom et prénom	Caté- gorie	Signature
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Tournez la page, SVP



ÉLECTIONS A LA C.A. NATIONALE
ÉLECTIONS A LA C.A. ACADEMIQUE
ÉLECTIONS AU BUREAU DEPARTEMENTAL

BULLETIN DE VOTE

1^{er} VOTE : C.A. NATIONALE

Entourez d'un trait bien apparent **le titre de la liste** de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	UNITE, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE	ÉMANCIPATION
--------------------	--------------------	--	--------------

2^e VOTE : "SECRÉTAIRES DE CATÉGORIES"

Entourez d'un trait apparent **UN ET UN SEUL** groupe de candidats correspondant à **VOTRE catégorie**

CATÉGORIES	UNITE ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	UNITE, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE	ÉMANCIPATION
Agrégé(e)s	T : VOIRIN A. S : VALENCE N.	T : DE SCHEPPER A. S : VERDON N.	T : BENOIT C. S : SUCHARD S.	T : REY S. S : VIVÉ N.
Certifié(e)s - Ae - Pegc	T : MARAND X. S : NAUD M.	T : PIAGET N. S : CASSUTO Y.	T : LEFEBVRE J. S : DANRY E.	T : DUMONT C. S : CITTANOVA D.
Non titulaires	T : MORDELET C. S : LOMBARD V.	T : BIRLING R. S : ALLAH A.		T : ROUSSEL J.-M. S : VANCOSTENOBLE J.M.
Cpe	T : HERAUT V. S : SAMOUILLE C.	T : BARBAZANGES J.-M. S : DARROMAN I.		T : DUBACQ P. S : LAURENTI C.
Étudiant(e)s Surveillant(e)s	T : LEMOUSSU A. S : OSTROWSKI A.	T : ARIBAUD G. S : BEKHTARI N.		T : BENA K. S : KINVI J.
Co-psy et D. Cio	T : MONNIER M.A. S : JARRIGE C.	T : BENNASSAR L. S : COULON D.		
Retraité(e)s	T : CAHOUE M. S : BARBIER J.-Y.	T : BATTIGNE S. S : AVIGNON M.	T : LE BARS L. S : ANDRIE C.	T : DESAUTELS N. S : SCHIMMER C.

3^e VOTE : CA académique

Entourez d'un trait bien apparent **le titre de la liste** de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

4^e VOTE : Bureau départemental

Entourez d'un trait bien apparent **le titre de la liste** de votre choix

Syndiqués des Alpes-Maritimes

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

Syndiqués du Var

UNITÉ ET ACTION	ÉMANCIPATION
--------------------	--------------

VOTES INTERNES

DU 9 MAI AU 31 MAI 2012

***Elisons nos responsables départementaux,
académiques, nationaux***

Le vote est **individuel et secret**.

Chaque syndiqué vote **sous double enveloppe**:

- l'enveloppe extérieure, non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention,
- l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.

Chaque votant signe la liste d'émargement.

LE VOTE EST A DEPOSER:

LE DEPOUILLEMENT aura lieu le / / 2012, à h.

LES MODALITES DE VOTE sont apposées au panneau syndical.

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOTER!



COMMENT VOTER DANS SON S1



Bulletin de vote

Remplir le bulletin de
vote

Enveloppe n°1

Insérer le bulletin dans
l'enveloppe n°1

ENVELOPPE VIERGE

Ne rien inscrire sur cette
enveloppe

Enveloppe n°2

Insérer l'enveloppe n°1
dans l'enveloppe n°2

NOM et PRENOM
CATEGORIE
SIGNATURE

Inscrire sur l'enveloppe
n°2
nom et prénom
catégorie
Signer

Liste
d'Emargement

Remettre l'enveloppe n°2 au
S1
et signer la liste d'émargement